

Immatri-culation d'une S.A.R.L. / E.U.R.L.

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé M0 - (en 2 exemplaires)
- Imprimé NDI - (en 2 exemplaires)
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation
- Imprimé fiscal
- Autorisation du propriétaire
- Pouvoir.

PIECES SPECIFIQUES

Pour la personne morale

- Un exemplaire des statuts signés et paraphés en original avec en annexe l'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation s'il y a lieu
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales
- Attestation de dépôt de fonds de la banque (*si les mentions n'apparaissent pas dès les statuts*)

Eventuellement :

- Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée nommant le ou les gérants s'ils ne sont pas désignés dans les statuts
- Un exemplaire signé en original du rapport du commissaire aux apports (si un apport en nature est supérieur à 30 000€ et si la valeur totale des apports en nature excède la moitié du capital social)

Pour le(s) gérant(s)

Dans tous les cas

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

Nationalité française :

- Extrait d'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois (délivré par Mairie du lieu de naissance)
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou copie du passeport en cours de validité

Nationalité étrangère :

Etranger résidant en France (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
 - Pour les ressortissants de la Croatie, copie de la carte de séjour UE portant la mention «toutes activités professionnelles sauf salariées » d'une validité maximum de 5 ans ou copie de l'attestation de première demande

Etranger résidant en France (autres nationalités)

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel.

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire :

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents »
- Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

Etranger non résidant en France

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné

Pour les commissaires aux comptes éventuellement nommés :

- Justificatif de leur inscription auprès de la Cour d'Appel.
- Lettre d'acceptation de leur fonction.

Pour le siège

Si création ou immatriculation sans activité :

- Copie du Bail commercial ou tout justificatif au nom de la société
- Autorisation du propriétaire avec une copie de la taxe foncière ou copie du titre de propriété.

Si achat ou apport du fonds :

- Copie de l'acte d'acquisition du fond de commerce enregistré ou de l'acte d'apport du fond
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales.

Si location gérance ou gérance mandat :

- Copie de l'acte de location gérance ou du contrat de gérance mandat enregistré par les services fiscaux si le contrat est à durée indéterminée
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales.

Si donation :

- Copie de l'acte de donation.

Si domiciliation :

- Copie du contrat de domiciliation si le siège est fixé dans une entreprise de domiciliation ainsi que l'extrait KBIS de la société domiciliataire, si celle-ci n'est pas immatriculée dans le même greffe.

Gestion d'un fond de commerce cédé dans le cadre d'un plan de cession :

- Copie du jugement ordonnant un plan de cession

Si fusion :

- Un extrait RCS des sociétés participants avec mention de l'opération.
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales.

Pour l'activité

Si réglementée :

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité de la personne immatriculée.
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

Pour les organismes sociaux

Si collège de gérance majoritaire, pour le gérant et/ou l'associé unique :

- N° Sécurité sociale.

Pour les impôts

- Imprimé fiscal complété.

Pour la déclaration de nom(s) de domaine ou de site(s) internet

- Imprimé NDI complété et signé

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

ATTENTION

Votre demande d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés est à déposer au plus tôt un mois avant et au plus tard dans les 15 jours suivant la date de votre début d'activité

V 04/02/2019

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.

Vos contacts de proximité

CCI ARTOIS

Nathalie BOUTONNET
03 21 50 47 90
cfe@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK
03 27 51 31 65
cfe@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE

Pascale PONCHEL
03 20 63 78 71
cfe@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL
03 21 46 00 00
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr